



# **PLAN DES OPÉRATIONS PAR PAYS**

**Pays : Mauritanie**

**Année de planification : 2005**

# **MAURITANIE 2005**

## **PLAN D'OPERATIONS DU PAYS**

### **Part I: Executive Summary**

#### **(a) Context and Beneficiary Population (s)**

La Mauritanie qui a adhéré en mai 1987 à la Convention de 1951, au Protocole de 1967 ainsi que la Convention de l'OUA de 1969, a lancé en 2002 avec l'appui du UNHCR Nouakchott le processus d'élaboration d'une législation nationale relative aux réfugiés. Ce lancement a été rendu effectif par la création en 2003 d'une cellule de réflexion composée de différents ministères intéressés pour la préparation de textes juridiques relatifs aux réfugiés et la création d'une structure nationale d'éligibilité des réfugiés. Un projet de loi est déjà élaboré et soumis à l'approbation des hautes autorités de l'Etat. Ce texte, attendu d'être adopté en 2004, constitue un pas décisif dans la mise en place d'un cadre juridique adéquat relatif au statut des réfugiés et couronne une série d'efforts investis dans le domaine de renforcement de capacité et promotion de droit international des réfugiés.

Au 31 décembre 2003, le nombre total des bénéficiaires était de 475 réfugiés urbains essentiellement des Sierra Léonais et Libériens ainsi que d'autres nationalités diverses (Ivoiriens, Congolais, etc). Un total de 177 nouvelles demandes d'asile présentées par des citoyens principalement des libériens, ivoiriens, etc. a été enregistré entre le 01 janvier 2003 et la fin du premier trimestre de 2004.

Un total de 26.416 réfugiés Sahraouis qui avaient été recensés par la MINURSO et enregistrés par le UNHCR Mauritanie en octobre 1999 continuent à séjourner dans le Nord de la Mauritanie en attendant un règlement politique au problème du Sahara Occidental. Etant donné les possibilités d'intégration locale spontanée de ces réfugiés dans la société mauritanienne et leurs affinités et liens familiaux avec les mauritaniens, ces réfugiés ne sont pas assistés par le UNHCR. A l'Est du pays dans la région de Bassikounou, un caseload résiduel des réfugiés maliens d'environ 3500 personnes y s'éloignent jusqu'à présent. Ce groupe de personnes se trouvant encore dans l'ex-camp de M'béra ne bénéficie plus depuis juin 1997 de l'assistance du UNHCR.

Le renforcement du niveau de coopération et des rapports de travail avec les autorités mauritaniennes s'est poursuivi en 2003 en vue d'assurer une meilleure protection et couverture des besoins des réfugiés dans le pays, ainsi que la poursuite de la recherche de solutions durables à leurs problèmes. Le UNHCR Mauritanie a continué également ses efforts de sensibilisation et de mobilisation des autorités mauritaniennes à travers les réunions, les contacts permanents, les séminaires et l'appui technique et logistique pour le renforcement des capacités des services du Ministère de l'Intérieur pour la mise en place d'un cadre juridique propre aux réfugiés.

Dans le même cadre, le UNHCR continue à contribuer au projet commun du Système des Nations Unies (HURSIT) pour la promotion des droits de l'homme à travers un appui financier et technique visant à renforcer les capacités du Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI). En 2003 le UNHCR a participé à toutes les activités de ce projet (réunions, séminaires) et a organisé à Aioun (Est de la Mauritanie) en collaboration avec le CDHLCPI un séminaire sur le droit de l'homme et

la protection des réfugiés. Le UNHCR a également introduit une composante droits des réfugiés au niveau du Plan National des droits de l'homme validé en septembre 2003

Par ailleurs un projet d'assistance aux cas individuels les plus vulnérables continu à être mis en œuvre et exécuté par le partenaire opérationnel, la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM). Ce projet d'assistance a permis à l'ensemble des réfugiés les plus vulnérables, de recevoir des services dans les domaines de la santé, l'éducation, l'alimentation, l'habitat et l'habillement. D'autres réfugiés ont reçu une assistance ponctuelle selon le besoin. L'école des réfugiés a permis en 2003 la scolarisation primaire de 80 enfants réfugiés selon le curriculum du pays d'origine. Un projet d'activités génératrices de revenus a continué à être mis en œuvre en 2003 pour répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables (femmes et enfants) parmi la population réfugiée et se poursuivra en 2004 et 2005. Ce projet a donné la priorité aux femmes chefs de ménages et aux groupements de femmes. Il permettra de satisfaire les besoins non couverts par l'assistance fournie par le HCR et ainsi se prendre en charge. Par ailleurs les femmes ont bénéficié d'une attention particulière par la distribution de matériel sanitaire intime et d'hygiène ainsi que des kits layettes aux femmes venant d'accoucher. Les femmes réfugiées se sont vues confiées la responsabilité de la gestion de distribution d'assistance et le suivi individuel des problèmes concernant certains cas des réfugiés femmes. Sur insistance du Bureau le quota des femmes réfugiées a atteint les 50% parmi les membres du comité des réfugiés pour permettre d'identifier les problèmes spécifiques de femmes et ce conformément aux cinq engagements du Haut Commissaire envers les femmes réfugiées. Notons également que 15 jeunes filles réfugiées ont déjà bénéficié d'une formation en informatique. Une formation professionnelle dans différents domaines (informatique, couture, électricité bâtiment, etc.) sera dispensée en 2004 et 2005 en donnant la priorité aux femmes réfugiés.

En 2003, la présence du HCR en Mauritanie était axées au tour des objectifs suivants:

- Appui aux autorités pour l'élaboration d'un cadre juridique pour la protection des réfugiés et demandeurs d'asile en Mauritanie ainsi que la mise en place de structures nationales pour la gestion des réfugiés. Un projet d'assistance aux cas individuels a été mis en œuvre par un partenaire opérationnel, la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM).
- Poursuite de la recherche de solutions durables (rapatriement et/ou réinstallation) aux réfugiés reconnus sous mandat du UNHCR en Mauritanie, aux réfugiés sahraouis ainsi que l'intégration des réfugiés mauritaniens vivant encore au Sénégal et au Mali.
- Maintenir un niveau de préparation adéquate pour se tenir prêt à faire face à toute situation de mouvement des réfugiés et personnes déplacées.
- Mise à jour et finalisation des opérations de pré-enregistrement des réfugiés Sahraouis en vue de leur rapatriement volontaire dans les territoires du Sahara Occidental, comme prévu dans le plan de règlement du Secrétaire Général des Nations-Unies.

#### **(b) Selected Programme Goals and Objectives**

Les objectifs de 2003 seront poursuivis en 2004-2005 jusqu'à atteindre le résultat et impact attendus. En plus des objectifs précédemment annoncés, la présence du UNHCR en 2005 peut se justifier aussi par la contribution à la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali désirant de rentrer dans leur pays d'origine. A cet effet un programme spécial doit à ce moment là être envisagé. A cela s'ajoute également la nécessité d'assurer un suivi régulier des points de frontières en raison des activités qui s'orientent autour des incertitudes liées à la question du Sahara Occidental et aux aspects politiques complexes de ce dossier. Dans le cas d'une solution alternative, cela

impliquerait pour le UNHCR l'achèvement des opérations de pré-enregistrement, la préparation et le déroulement des opérations de rapatriement.

Concernant le suivi des questions juridiques et de protection:

La promotion du droit de réfugiés bénéficiera d'une attention particulière à travers des activités de renforcement de capacités et l'organisation des séminaires/ateliers de formation pour les agents de l'Etat et les partenaires internationaux et nationaux pour la mise en place d'un cadre juridique pour la formulation d'une législation nationale sur le statut des réfugiés et la création d'une Commission Nationale d'Eligibilité.

Dans l'attente de l'adoption d'une législation nationale relative aux réfugiés et d'une procédure de détermination du statut de réfugié, le UNHCR continuera à assurer le processus de détermination de statut des réfugiés et le suivi des questions de protection des réfugiés. En vue de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés, le UNHCR continuera ses efforts de promotion et de sensibilisation et de facilitation du rapatriement volontaire.

Concernant les réfugiés sahraouis:

Les objectifs du bureau du UNHCR en Mauritanie pour l'année 2004-2005 incluent la mise à jour et la finalisation des opérations de pré-enregistrement des réfugiés Sahraouis en Mauritanie, la recherche de solutions durables aux problèmes en organisant le rapatriement volontaire éventuel, en s'assurant que le retour s'effectue dans des conditions de sécurité et de dignité acceptables. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si des solutions sont trouvées aux problèmes politiques et sécuritaires qui, actuellement, demeurent non résolus. Le bureau doit également maintenir le contact avec les autorités mauritaniennes et poursuivre la préparation du rapatriement, en collaboration avec les autres bureaux de la région et le Siège. Un suivi régulier de la question de la mise en oeuvre des mesures de confiance (CBM) sera également poursuivi.

Concernant les réfugiés urbains, le rôle du UNHCR vis-à-vis de ce groupe continuera à s'orienter autour des objectifs principaux suivants:

- Protection des cas individuels: réception et enregistrement dans une base de données des nouveaux arrivants, évaluation de leur cas (organisations des interviews, collecte d'informations) et délivrance d'une attestation provisoire de reconnaissance de statut de réfugié sous mandat du UNHCR et contribuer à l'adoption par les autorités d'une législation nationale.
- Promouvoir et préparer le rapatriement volontaire des réfugiés Sierra Léonais et autres qui en expriment la demande, suite à l'amélioration des conditions sécuritaires dans leurs pays d'origine.
- Distribution d'assistance dans les secteurs de l'alimentation, l'éducation, l'habitat, la santé et les activités génératrices de revenus pour un nombre limité de personnes parmi les plus vulnérables. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants. Ce programme continuera à être mis en oeuvre par notre partenaire opérationnel, la FLM.
- L'exécution d'activités génératrices de revenus permettra dans l'immédiat aux bénéficiaires de faire face aux multiples besoins non couverts par l'assistance fournie par le UNHCR et à long terme de se prendre en charge et par là réduire l'assistance du HCR. En 2005 ce secteur introduira une nouvelle composante de formation professionnelle des réfugiés sur les techniques de gestion. Il permettra également la formation des réfugiés dans divers domaines facilitant leur intégration et leur insertion une fois de retour dans leur pays d'origine tels que l'informatique, la couture, le carrelage, l'électricité bâtiment, la plomberie, etc.